

Séance publique du 5 décembre 2025

N° 2025-550

Convocation du 28 novembre 2025

Aujourd'hui vendredi 5 décembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loic FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Pascale BRU

Mme Françoise FREMY à M. Bruno FARENIAUX

M. Laurent GUILLEMIN à M. Michael RISTIC

Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME

Mme Zeineb LOUNICI à Mme Fatiha BOZDAG

M. Guillaume MARI à M. Maxime GHESQUIERE

M. Nicolas PEREIRA à M. Thierry MILLET

M. Stéphane PFEIFFER à Mme Brigitte BLOCH

Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAR

M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jérôme PESCINA à partir 16h32

M. Dominique ALCALA à partir de 17h08

M. Thierry MILLET à partir de 17h58

LA SEANCE EST OUVERTE

 <p>BORDEAUX MÉTROPOLE</p>	Conseil du 5 décembre 2025	Délibération
	Direction Grands Projets Mobilité Service Amélioration Réseaux Mobilité	N° 2025-550

Amélioration en faveur des transports et des modes actifs par la réalisation de travaux de réaménagement de voirie à Saint-Médard-en-Jalles - Arrêt du bilan de la concertation - Décision - Autorisation

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1- RAPPEL SUR LE PROJET SOUMIS A LA CONCERTATION

Afin de répondre aux enjeux identifiés sur ce territoire métropolitain, le projet d'aménagement en faveur des transports en commun (lianes 39) et des modes actifs sur la route de Feydit, l'avenue Paul Berniard, de la rue Capsec, la rue Chaumet, et l'avenue du Général de Gaulle à Saint-Médard-en-Jalles, poursuit les objectifs adoptés par la délibération n°2025-293 du 11 juillet 2025 :

- Améliorer la vitesse commerciale des bus entre la route de Feydit et la place Michel Gadret avec modification du schéma de circulation et l'insertion de couloirs bus/vélos.
- Favoriser la circulation des cyclistes avec la création de voies vertes afin d'assurer une continuité entre le Parc de Feydit et la place Michel Gadret et sur le cours du général de Gaulle.
- Améliorer l'accessibilité et la qualité des cheminements piétons, en particulier avec l'aménagement des stations de bus,
- Améliorer l'espace public en renforçant la végétalisation du site.

2- DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION

La concertation ouverte par l'arrêté de Bordeaux Métropole n° 25METAJPP00645 du premier août 2025 s'est déroulée sur la commune de St-Médard-en-Jalles du premier septembre 2025 au 8 octobre 2025, le public ayant été informé préalablement par voie de presse et d'affichage des dates d'ouverture et de clôture.

Le présent rapport a pour objet de présenter le bilan de la concertation sur le projet d'aménagement en faveur des transports et des modes actifs par la réalisation de travaux de réaménagement de voirie à Saint-Médard-en-Jalles

a. Consistance du projet présenté au public

Le projet d'aménagement proposé prévoit :

- La création d'une voie verte accompagnée d'une bande plantée sur l'avenue du Général de Gaulle entre la rue Paul Claudel et l'avenue Léon Blum,
- L'aménagement en zone 30 et la réfection des trottoirs sur l'avenue du Général de Gaulle entre la rue Paul Claudel et l'avenue Montesquieu,

- La création de couloirs bus/vélos avec la mise en sens unique des rues Chaumet et Capsec,
- La création d'une voie verte et l'élargissement du trottoir le long du stade sur l'avenue Paul Berniard, et la végétalisation du stationnement,
- La création d'une voie verte accompagnée d'une bande plantée sur la route de Feydit entre l'avenue du Haillan et l'avenue Paul Berniard,
- L'aménagement des stations de bus sur ces axes aux standards d'une ligne performante,
- La végétalisation des aménagements.

b. Modalités de la concertation

La concertation publique s'est déroulée du premier septembre 2025 au 8 octobre 2025 à 12h00.

L'information sur le déroulement de la concertation et sur le projet a été assurée à travers différents supports de communication, conformément aux modalités définies par la délibération de Bordeaux Métropole n° 2025-293 du 11 juillet 2025. De plus, plusieurs outils ont été mis à la disposition du public pour lui permettre d'apporter sa contribution.

Modalités d'information sur la concertation et sur le projet

Les différents supports et outils de communication qui ont permis au public de s'informer sur la concertation ont été les suivants :

- **Annonce de la concertation et de la réunion publique**

Le public a été informé par voie de presse (journal Sud-Ouest), par voie d'affichage et sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole de la date de début de la concertation, de la tenue de la réunion publique et de la date de clôture de la concertation.

- **Dossier public de présentation du projet**

Le public a eu la possibilité de prendre connaissance des pièces du dossier de présentation :

- À la mairie de St-Médard-en-Jalles, 6 place de l'Hotel de Ville – 33160 St-Médard-en-Jalles
- À la direction Grands projets de mobilités de la direction générale mobilités de Bordeaux Métropole, Immeuble Laure Gatet premier étage - 39-41 cours du Maréchal Juin – 33045 Bordeaux, ainsi que sur le site Internet de la participation (<https://participation.bordeaux-metropole.fr/>).

Ce dossier de présentation comportait un plan de situation, une notice explicative, un carnet de plans et un registre de concertation.

Le diaporama projeté lors de la réunion publique du 10 septembre a été versé au dossier de concertation le 13 septembre 2025.

Site internet de la participation

Le site de la participation a été ouvert dès le premier juin 2025 et a été actualisé au fur et à mesure (présentation du projet, mise à disposition du dossier de concertation, annonce de la réunion publique, mise à disposition du support de présentation en réunion publique, annonce de la clôture de la concertation) offrant à la population la possibilité de s'informer sur le projet.

Modalités d'échange sur le projet : une réunion publique

Au-delà des dossiers de présentation mis à disposition du public, une réunion publique a été organisée le 10 septembre 2025, au Carré des Jalles, salle Hélène Dubourdieu, place de la République – 33160 St-Médard-en-Jalles, à 19h pour permettre au public concerné par le projet de participer directement à la concertation, demander des informations complémentaires, donner un avis ou faire des suggestions.

Cette réunion publique a porté sur la présentation du dispositif de concertation, du contexte et des enjeux du projet, de ses objectifs, des partis d'aménagement, et d'un calendrier prévisionnel.

La participation à cette réunion a été d'environ 20 personnes.

Lors de cette réunion, le public a été invité à lire le dossier de concertation ainsi qu'à déposer sur les registres ou sur le site internet de la participation ses observations et remarques.

Autres modalités de participation

Outre la réunion publique qui a permis l'expression des participants et des échanges avec les porteurs de projet, des outils ont été mis à disposition du public pour qu'il puisse apporter ses contributions :

- **Registres papiers**

Un registre de concertation a été déposé avec le dossier de concertation à partir du premier septembre 2025 :

- À la mairie de Saint-Médard-en-Jalles,
- À la direction Grands projets de mobilités de la direction générale Mobilités de Bordeaux Métropole.

Ils étaient accessibles aux jours et heures d'ouverture de leurs bureaux.

- **Registre en ligne**

Parallèlement, le public a pu faire part de ses avis, et réactions aux avis déjà déposés, sur la page du site de la participation de Bordeaux Métropole dédiée au projet (<https://participation.bordeaux-metropole.fr/>).

3- BILAN DE LA CONCERTATION

ANALYSE QUANTITATIVE

Les contributions consignées sur les registres et sur le site Internet de Bordeaux Métropole dans le cadre de la concertation se répartissent de la manière suivante :

- 3 contributions (3 avis) sur le registre déposé en mairie de St-Médard-en-Jalles,
- pas de contribution sur le registre déposé à la direction Grands projets mobilités de Bordeaux Métropole ;
- 8 contributions (8 avis) sur le registre mis en ligne sur le site de la participation, émanant de 6 participants.
- 1 contribution volontaire de la commune de St-Médard-en-Jalles par courrier du 07/10/2025

La participation globale montre une participation très faible de la population.

L'analyse des contributions recueillies en fonction des objectifs de la concertation ne fait pas apparaître d'avis opposé au projet. Les avis portent sur des questionnements et des propositions.

ANALYSE QUALITATIVE

L'opportunité du projet :

La concertation a suscité une contribution questionnant sur la nécessité de réaménager autant de stations de bus alors qu'une faible fréquentation est relevée sur les arrêts existants.

Réponse de Bordeaux Métropole : Le projet prévoit un intervalle entre les stations de bus, équivalent à l'actuel, et relativement élevé (400 à 600 m) pour une ligne de bus classique (la moyenne se situe généralement entre 200 et 300 m) mais adapté à une ligne structurante de type Lianes ou BEX. La suppression de stations serait alors perturbante pour les usagers actuels de Lianes 39 et un frein au développement de cette ligne qui permet d'assurer des

liaisons locales (ZA Picot <> St-Médard) et une desserte importante du secteur de l'Aéroparc.

Impact sur la circulation et le stationnement

Plusieurs contributeurs se sont inquiétés des modifications du schéma de circulation autour du COSEC avec la mise en sens unique des rues Capsec et Chaumet, ainsi que de la suppression de stationnements sur ce secteur sensible lors des évènements.

Une contribution a également interrogé Bordeaux Métropole sur l'impact de stations apaisées (arrêts de bus en pleine voie) sur la circulation de l'avenue du Général de Gaulle.

Réponse de Bordeaux Métropole :

Les reports de trafics induits par la modification du schéma de circulation proposée dans le secteur du stade sont adaptés à la capacité du réseau viaire existant d'après les estimations réalisées lors des études préliminaires. Celles-ci pourront être confirmées par une étude de trafic.

La suppression de stationnements sera compensée par la création d'une ou plusieurs poches de stationnements à proximité du stade dans le cadre de l'opération.

Les stations apaisées n'auront pas d'impact sur la circulation, notamment sur l'avenue du Général de Gaulle, notamment car le trafic est relativement faible en heure de pointe.

Aménagement des continuités cyclables

Un avis recueilli porte sur l'absence d'aménagement cyclable sur la route de Feydit entre le Parc de Feydit et l'avenue de Magudas dans le cadre du projet.

Deux contributeurs proposent de modifier l'implantation de la voie verte sur l'avenue Paul Berniard en élargissant simplement le trottoir existant le long du stade de 1,50 m afin de ne pas réduire le stationnement, de ne pas avoir d'accès riverains sur la voie verte, et réduire les coûts du projet.

Réponse de Bordeaux Métropole :

Le projet prévoit la création des continuités cyclables locales, notamment entre le Parc de Feydit, l'école Corbiac et le COSEC sur la route de Feydit. La liaison vers l'avenue de Magudas et le futur boulevard technologique est prévue avec l'itinéraire 1 du Réseau Vélo Express (ReVE) sur l'avenue de Mazeau à l'ouest, avec une connexion existante via les aménagements cyclables existants de l'avenue du Haillan. Au regard du ReVE, mais également des enjeux environnementaux entre le parc de Feydit et l'avenue de Magudas, il n'apparaît pas judicieux de créer, à ce stade, une liaison cyclable complémentaire vers le sud.

L'aménagement proposé de l'avenue Paul Berniard par Bordeaux Métropole vise à intégrer une voie verte mais également à améliorer la circulation des transports en commun (avec la suppression d'une bande de stationnements en épi), et à végétaliser l'espace urbain conformément aux objectifs de la concertation et contrairement à la proposition issue de la concertation. De plus, l'élargissement proposé de 1,50 m sur la parcelle du stade serait insuffisant au regard de l'empietement du stationnement en épi sur le trottoir.

Avis de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

La commune de St-Médard-en-Jalles approuve par courrier transmis le 07/10/2025 à Bordeaux Métropole le projet présenté dans la concertation :

- « Le projet d'aménagement des espaces publics porté par la Métropole, dans le cadre de l'amélioration de cette ligne 39, est validé par la ville dans sa globalité »
- « L'attention portée aux mobilités douces [...] est appréciée »
- « Le projet prévoit un traitement paysager de qualité »
- « Les propositions de matériaux à mettre en œuvre répondent aux attentes de durabilité portées par la ville »

- « Sur l'enjeu de transition écologique, le projet reprend nos objectifs de non-imperméabilisation en intégrant des matériaux perméables tant sur les stationnements que sur les voies vertes. »

Elle indique également les points qu'elle souhaite voir améliorés dans la suite des études :

- La création d'un parking au droit du stade Monseau en compensation des places perdues avec l'acquisition de la parcelle BI540 faisant l'objet d'un emplacement réservé,
- La création de places de stationnement supplémentaires sur les voies périphériques,
- La reprise complète des trottoirs sur l'ensemble du linéaire de la rue Charles Capsec,
- La création d'une traversée piétonne sécurisée et accessible PMR sur le giratoire Feydit/Braudel/Julian, est à prévoir pour rejoindre la voie verte du côté ouest.
- L'amélioration de l'aménagement de la station Galaxie afin de sécuriser les traversées des modes actifs et empêcher les dépassements de véhicules.

Réponse de Bordeaux Métropole :

Bordeaux Métropole prévoit la création d'un parc de stationnement en compensation du stationnement supprimé et a lancé la procédure pour l'acquisition de la parcelle BI540, suite à une mise en demeure d'acheter de la part du propriétaire. Les études détaillées viseront également à ajouter des stationnements en chaussée ou sur les délaissés routiers en périphérie du stade afin de compenser la suppression de places.

Les trottoirs de la rue Capsec seront repris afin de bénéficier d'un cheminement conforme à la réglementation PMR sur son ensemble.

Le projet actuel prévoit le maintien de la traversée piétonne au droit du giratoire Feydit/Braudel/Julian. Cependant, il pourra être étudié l'élargissement du trottoir entre la rue Braudel et la station bus afin d'assurer une liaison vers la voie verte et la station bus conformément à la réglementation PMR.

Enfin, il est envisagé d'optimiser l'aménagement de la station Galaxie lors des études détaillées notamment au regard des traversées piétons cycles et du prolongement de l'ilot jusqu'au giratoire.

4- ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION

Au travers de la concertation, la population a pu s'exprimer, ce qui a permis à Bordeaux Métropole de mieux comprendre les attentes, d'en tenir compte pour optimiser les aménagements proposés, et d'en tirer les enseignements suivants pour la suite du projet

5- DEFINITION DES CARACTERISTIQUES DU PROJET

Au regard des apports de la concertation et des objectifs du projet, il est proposé de définir les caractéristiques essentielles du projet d'aménagement en faveur des transports en commun et des modes actifs à St-Médard-en-Jalles comme suit :

- Le parti d'aménagement retenu est celui présenté dans le cadre de la concertation (cf. Article 2.a « Consistance du projet présenté au public » du présent rapport) ;
- Les études détaillées envisagées en 2026 devront permettre de confirmer l'impact négligeable de la modification du schéma de circulation sur le secteur du stade, et proposer les adaptations éventuellement nécessaires pour améliorer la desserte du quartier ;
- Ces mêmes études devront également intégrer la création d'une ou plusieurs poches de stationnement après identification d'une parcelle par Bordeaux Métropole et la Ville de Saint-Médard-en-Jalles, afin de compenser la suppression de stationnements induite par le projet.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5217-2,
VU le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.103-2 et suivants, et R.103-1,
VU la délibération n° 2021-430 du 23 septembre 2021 adoptant le nouveau Schéma des mobilités,

VU la délibération n° 2021-736 du 25 novembre 2021 relative au troisième plan vélo métropolitain,

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2025-293 du 11 juillet 2025 adoptant les objectifs du projet d'amélioration en faveur des transports et des modes actifs par la réalisation de travaux de réaménagement de voirie à Saint-Médard-en-Jalles, et approuvant les modalités de la concertation et autorisant la Présidente à en fixer les dates d'ouverture et de clôture ;

VU l'arrêté de Bordeaux Métropole n° 25METAJPP00645 du premier août 2025 fixant la date d'ouverture de la concertation publique préalable à l'amélioration en faveur des transports et des modes actifs par la réalisation de travaux de réaménagement de voirie à Saint-Médard-en-Jalles le premier septembre à 9h00,

VU l'arrêté de Bordeaux Métropole n° 25METAJPP00733 du 18 septembre 2025 fixant la date de clôture de la concertation publique préalable à l'amélioration en faveur des transports et des modes actifs par la réalisation de travaux de réaménagement de voirie à Saint-Médard-en-Jalles le 8 octobre à 12h00,

VU les documents et études versés à la concertation et les contributions du public, mis à disposition des élus métropolitains à la direction Grands projets de mobilités de la direction générale Mobilités de Bordeaux Métropole, Immeuble Laure Gatet, 39-41 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, et en mairie de St-Médard-en-Jalles, 6 place de l'Hotel de Ville, aux jours et heures habituels d'ouverture,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT le Schéma des Mobilités validé par le Conseil Métropolitain en septembre 2021, qui a affirmé la nécessité d'accroître la performance du réseau actuel des transports en commun ;

CONSIDERANT le troisième plan vélo métropolitain adopté par le Conseil Métropolitain en novembre 2021, qui vise à développer la pratique des modes actifs.

CONSIDERANT qu'un tel projet, compte tenu de sa nature, de sa localisation, de son coût, a fait l'objet d'une concertation au titre du Code de l'Urbanisme, laquelle s'est déroulée du premier septembre au 8 octobre 2025 inclus ;

CONSIDERANT que la concertation organisée sur le projet d'amélioration en faveur des transports et des modes actifs par la réalisation de travaux de réaménagement de voirie à Saint-Médard-en-Jalles, a permis au public de s'exprimer notamment sur l'opportunité du projet et les aménagements proposés ;

CONSIDERANT que l'analyse des contributions montre que le public est favorable au projet ;

DECIDE

Article 1 : d'approuver le bilan de la concertation préalable relative au projet d'amélioration en faveur des transports et des modes actifs par la réalisation de travaux de réaménagement de voirie à Saint-Médard-en-Jalles, tel que proposé dans le rapport de présentation,

Article 2 : de confirmer la poursuite du projet, en prenant en compte les enseignements issus de la concertation, et d'arrêter le projet sur la base des caractéristiques essentielles définies dans l'article 5 du présent rapport ci-dessus.

Article 3 : d'autoriser la Présidente à poursuivre toutes les démarches en vue de poursuivre la réalisation de ce projet, si besoin en faisant réaliser toute nouvelle étude qui s'avérerait nécessaire.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 5 décembre 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------